

La cabane du pêcheur

JUIN 2009

Journal des habitants de la ZAC
des pêcheurs

HTTP://Ahzp.free.fr



Association des Habitants de la ZAC des Pêcheurs

NUMÉRO 14



Chers lecteurs

Le milieu de l'année nous permet de faire un point sur nos actions. Le quartier bouge et nous essayons de défendre les intérêts du plus grand nombre. Un projet est en réflexion sur le triage sud, une réunion publique a déjà eu lieu et nous avons fait publiquement nos remarques. Nous vous les exposons dans ce numéro. La parole est entièrement donnée à notre représentant au conseil participatif, dont son rôle est pour nous très important car il permet de remonter nos informations, notre travail sur les dossiers que nous traitons et d'être informé en amont sur les multiples projets nous concernant.

Une bonne nouvelle pour notre quartier : la réalisation d'un square près de l'école, protégeant nos petits enfants des déjections canine. Vous nous l'aviez demandé lors notre enquête, nous l'avons âprement défendu, il est aujourd'hui réalisé.

Bonnes vacances à tous.

Le Président

Plus que jamais, protégeons la ZAC des Pêcheurs et son environnement :

Depuis de nombreuses années notre Association, née des problèmes liés aux inondations, s'est aussi consacrée à la défense de son environnement.

La procédure a malheureusement, pour l'instant, donné tort aux requérants.

Il n'en demeure pas moins que nos pavillons restent dans une zone classée inondable.

Malgré ce classement, certains d'entre vous ont pu constater qu'en période de croissance la valeur de ceux-ci restait dans le prix du marché à un niveau légèrement inférieur à ceux du centre ville. Nous ne pouvions que nous en réjouir.

Il faut croire que l'environnement que nous nous évertuons à protéger est un élément fondamental pour attirer les nouveaux propriétaires.

Chacun sait maintenant que nous sommes en période de crise et personne ne souhaite une dévalorisation excessive de son patrimoine. Il ne faut pas s'illusionner, tous les acheteurs argumenteront sur tout ***et notamment l'environnement*** pour obtenir des baisses significatives.

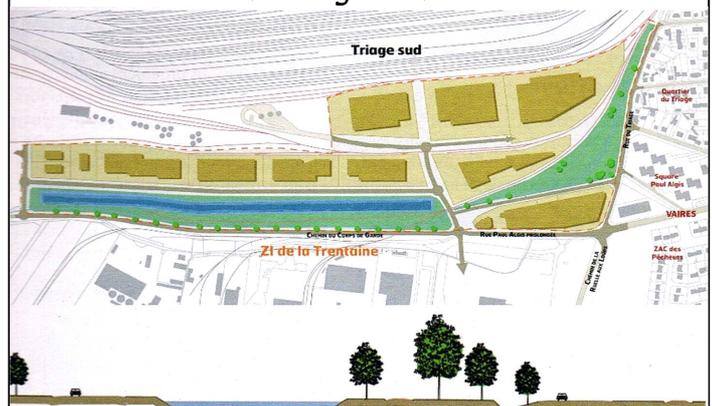
Nous ne voulons pas avoir de pénalisation supplémentaire.

Plus que jamais, la défense de notre cadre de vie et de notre environnement est essentielle pour limiter la dévalorisation de notre patrimoine.

Cette défense ne peut s'affirmer que par un rapport de force important justifiant l'adhésion de tous les habitants de la ZAC : les succès déjà obtenus le prouvent.

Notre action n'est pas terminée ; les dossiers importants en cours sur lesquels nous faisons le point ci-après montrent à quel point nous devons être vigilants. Nous examinons dans ce numéro chacun de ces dossiers.

La future ZAC du triage Sud :



Le schéma ci-dessus montre à l'évidence une réelle volonté de valorisation du site en bordure du chemin du Corps de Garde et à proximité de nos habitations. En effet, bien que le dossier tel que présenté paraisse séduisant, il comporte des incertitudes que nous nous attacherons à voir dissiper par nos interventions et courriers auprès des autorités compétentes.

Ce projet de 21 hectares dont 12 accueilleront des entreprises est porteur de nombreux emplois (entre 500 et 1000). Son volet environnemental est important puisqu'il comporte la remise à ciel ouvert du rû de Chantereine dans sa partie Nord Ouest ainsi qu'un canal paysagé servant de bassin de compensation (Respect de la loi sur l'eau). ***Notre association l'a imposé au regard de l'accès sur le nouveau pont à Chelles.*** Un ensemble paysagé d'environ 10 hectares formera un tampon protecteur pour les habitations riveraines. Des liaisons douces permettront un lien avec la base de loisirs.

Des voies de chemin de fer seront conservées pour desservir cette future ZAC.

La partie Sud serait réservée à des activités sur un front bâti face au canal créé, pour des activités diverses. Le bâtiment des anciennes Salaisons de Chelles pourrait être recomposé en harmonie avec le projet, pour des activités commerciales. Tout ceci forme les aspects positifs du dossier.

Cependant, nous n'avons aucune certitude sur la destination des 3 bâtiments Nord desservis par les voies de chemin de fer ; ceux-ci, si l'on en croit le dossier seraient réservés à des activités logistiques.

A la question posée de savoir où en était l'implantation d'une plate-forme multimodale, le Président de la CAMC a répondu qu'elle était du ressort de la SNCF et RFF : nous n'avons obtenu aucune assurance. Donc, nous en déduisons que ce projet est toujours d'actualité.

Depuis de nombreuses années, nous nous opposons à cette implantation sur ce site.

En effet, nous considérons qu'elle devrait s'implanter à proximité de grands axes routiers et fluviaux permettant des accès directs de desserte. Cette solution ne semble pas avoir

été retenue.

Nous savons par ailleurs que la plate forme de même type prévue à St MAR a été refusée par les collectivités locales et la ville de Meaux.

Notre vigilance doit donc s'accroître. En effet, rappelez-vous, nous avions obtenus 300 signatures refusant cette activité à proximité des nos habitations. Les autorités ne pouvaient ignorer ce projet lors de la construction des pavillons : nous ne pourrions donc pas accepter une irresponsabilité supplémentaire conduisant à d'autres nuisances.

Le refus de la plate forme de St MAR démontre la nécessité de réaliser ces équipements en dehors de toute zone urbaine. Nous ne pourrions accepter ce que les autres ne veulent pas. Il faut savoir qu'une telle réalisation apporterait un trafic très important de poids lourds y compris la nuit.

Dans ces conditions notre détermination sera sans faille avec votre soutien.

Nous avons fait des propositions concrètes quant à la nature des activités sur ce site qui ne doivent pas être génératrices de pollutions et de bruits supplémentaires. Nous restons ouverts à tout dialogue constructif.

Le dossier de concertation a été mis sur notre site internet. Vous pouvez le consulter et nous faire part de vos avis et propositions. Vous pouvez aussi remplir le dossier de concertation en mairie.

La liaison Sud de Chelles :

Cette liaison, comme beaucoup d'entre vous le savent, part du carrefour « Auchan » à Chelles, se poursuit sur l'Avenue de Sylvie, le Chemin du Corps de Garde et le Chemin des Carriers pour aboutir au Rond Point d'entrée de ville de Vaires. Ce dossier très sensible pour notre environnement a été défendu de longue date par l'association.

A notre actif, nous avons obtenu :

- **Le déplacement du pont sur le Canal entre Brico-Dépôt et l'entreprise Caldeo.**
- **Une liaison douce (piste cyclable) permettant d'accéder directement à la base Nautique en utilisant le pont actuel et le bord du Canal.**
- **Un enrobé anti-bruit sur le Chemin des Carriers.**
- **L'abandon temporaire de la plate-forme multimodale sur le triage.**
- **Le comblement du tunnel sous le chemin des Carriers afin d'éviter l'écoulement des eaux vers nos habitations en cas d'inondation et la suppression du dos d'âne générateur de bruits et d'accidents.**
- **La création du Canal latéral au rôle de Chantereine comme bassin de compensation.**

Nous demandons :

- **L'éclairage du chemin des Carrier et de la piste cyclable accédant au lac.**
- **Un écran anti-bruit sur le parapet Est du futur pont du Canal afin de nous protéger du bruit que la voie d'eau transporte et accentue.**
- **La réalisation rapide du bassin de compensation qui aurait dû être faite avant les travaux du rond-point surélevé au pont de l'Aulnoy à Chelles.**
- **Qu'une priorité soit accordée à la construction du nouveau pont et la réfection du Chemin des Carriers. Il convient de noter à ce sujet qu'une réalisation est programmée pour fin 2010 : nous la demandons pour 2009 sachant que les nuisances s'amplifient. En effet l'échangeur du Pin, qui devait limiter ces nuisances, n'est toujours pas commencé. De plus l'aménagement de l'avenue de Sylvie, en deux fois deux voies, ne fera qu'accroître le nombre de véhicules.**

- **La protection par une barrière, portique ou autres moyens du futur chemin de la Ruelle aux Loups afin d'éviter toute intrusion néfaste à notre cadre de vie.**
- **L'aménagement d'un parking à l'entrée de la base Nautique : refusé dans l'enquête publique, il serait maintenant accepté par les collectivités territoriales (Région).**
- **Lors de la réfection du chemin du Corps de Garde, une solution technique devra être apportée afin d'éviter des inondations dues aux grandes pluies sur cette route jusqu'au rond-point du Square Paul Algis.**

Nous suivrons de près ce dossier et interviendrons autant que nécessaire.

Plan de Prévention des Risques d'Inondations et lutte contre les inondations :

Même si la justice nous a pour l'instant donné tort dans la procédure, intentée par un nombre important d'habitants pour cause de déclassement de la zone, il n'en demeure pas moins que la ZAC reste en zone inondable.

Le PPRI qui constitue un élément essentiel de la gestion de notre patrimoine a été annulé par un recours de Chelles. Nous restons cependant vigilants sur tout ce qui concerne l'application de la loi sur l'eau et la prévention en cas d'inondations.

C'est ainsi que lors du précédent PPRI, nous avons obtenu que la clause de mise en conformité au dessus des plus hautes eaux de nos installations ne nous soit pas appliquée afin d'éviter de lourds travaux : nous devons réitérer cette demande.

De plus, compte tenu de la construction des logements sur le terrain proche des écoles, construction se trouvant à une même altimétrie que nos pavillons, nous demanderons une classification identique, moins contraignante en cas de reconstruction ou agrandissement.

Par ailleurs, le plan d'alerte et mesures à prendre en cas d'inondations (conditions d'alerte, évacuation, hébergement provisoire, parpaings, planches, barques...), malgré nos demandes réitérées depuis quatre ans, n'ont toujours pas été réalisés par la Mairie. Nous voulons connaître les dispositions prises ou à prendre en cas de catastrophe : ce serait plus rassurant. La ville de Paris l'a fait, pourquoi pas Vaires...

Transports en commun :

Nous considérons insuffisante la desserte de notre quartier par les transports en commun. Le détournement par l'école des Pêcheurs et le rond-point Victor Hugo de l'une des deux lignes RATP a été demandé depuis de nombreuses années. Le Vice Président en charge des Transports de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine a fait connaître, via le Conseil Participatif, la prise en compte de cette demande par le Syndicat des Transports d'Île de France. Nous attendons sa réalisation.

ADSL :

La Communauté d'Agglomération de Marne et Chantereine, souhaitant que les zones d'activités de son territoire bénéficie du Haut Débit, devrait diligenter une étude, incorporant les zones d'habitations à proximité (à suivre).

[Http://ahzp.free.fr](http://ahzp.free.fr)

AHZIP 5 rue des violettes 77360 Vaires / Marne